



Tirage moitié-moitié de la Fondation Impact de Montréal - Règlements officiels et informations pertinentes relatives aux loteries moitié-moitié de la Fondation Impact de Montréal

ADMISSIBILITÉ

- La participation est réservée exclusivement aux personnes âgées de 18 ans et plus et physiquement localisées dans la province de Québec lors de l'achat de billets.
- Les individus suivants ne sont pas admissibles pour participer aux tirages moitié-moitié : les bénévoles et employés du tirage moitié-moitié en fonction les jours de match, les employés de la Fondation et les membres de leur famille immédiate, les employés du Service des technologies de l'information de Free 2 Play assignés à la mise en œuvre des tirages, les employés de l'entreprise fournissant la technologie de tirage ainsi que les membres du conseil d'administration de la Fondation.

COMMENT PARTICIPER

- La vente de billets se déroulera en ligne et au Stade Saputo; 4750, rue Sherbrooke Est, Montréal, QC via une plateforme administrée par des membres de la Fondation.
- Le participant recevra un coupon imprimé listant les numéros associés au forfait acheté ou une version numérisée de celui-ci en plus d'un reçu de paiement par courriel. Chaque numéro de tirage sera imprimé sur un talon individuel. Ces talons seront insérés dans un baril dans un local sécurisé du Stade Saputo pour effectuer le tirage du numéro gagnant.
- Les billets seront vendus en forfaits de 1 pour 5\$; 3 pour 10\$; 15 pour 20\$ ou 40 pour 40\$
- La vente des billets débute à l'ouverture des portes et se termine à la fin du match.

TIRAGE ET COMMUNICATION AVEC LE GAGNANT

- La date de chaque tirage sera annoncée au début et durant la période de vente de billets.
- Les chances de gagner dépendent du nombre total de billets achetés.



- Les billets sont sujets à vérification par les organisateurs du moitié-moitié. Tout billet frauduleux sera automatiquement rejeté et ne donnera pas droit à un prix.
- Le tirage sera effectué à la fin de la vente de billets par une personne physique, qui pigera au hasard avec 3 témoins physiques (ou virtuels, si la situation ne le permet pas) un talon correspondant à un numéro vendu.
- Le tirage prendra fin lorsque le montant du gros lot atteindra 10 000\$.
- Le numéro gagnant sera annoncé et affiché sur le site web de la Fondation (fondation.impactmontreal.com). Dans l'éventualité où le numéro annoncé (affiché) et le numéro gagnant officiel ne sont pas identiques, ce dernier doit prévaloir.
- Le montant du prix à gagner (prix au gagnant) représente 50 % du montant total amassé et annoncé (gros lot), et celui-ci ne peut pas excéder 5 000 \$ (dollars canadiens) par tirage. Dans l'éventualité où le montant annoncé (affiché) et le montant total amassé ne sont pas identiques, ce dernier doit prévaloir.
- La personne dont le billet sera sélectionné sera contactée par téléphone et/ou par courriel dès que le tirage aura été effectué. La Fondation Impact de Montréal n'assume aucune responsabilité par rapport à toute autre personne qui déclare détenir un intérêt ou un droit de recevoir le prix au complet ou une partie du prix associé au billet gagnant.
- Dans l'éventualité où la personne dont le billet sera sélectionné n'aurait pas réclamé son prix dans le délai de **deux jours ouvrables**, un nouveau tirage sera effectué le jour ouvrable suivant. Le nouveau gagnant sera contacté par téléphone et/ou par courriel dès que le nouveau tirage sera effectué.
- La personne gagnante devra fournir deux preuves de son identité, et remplir un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité avant de prendre possession de son prix.
- Le prix sera remis via virement bancaire en dollars canadiens à la suite de l'obtention des informations.

AUTRES CONDITIONS GÉNÉRALES

Si le système électronique éprouve des difficultés techniques majeures lors d'un tirage (c'est-à-dire à tout moment suivant le début de la vente de billets avec l'aide du système durant un tirage), les ventes du moitié-moitié seront suspendues immédiatement et ne reprendront qu'une fois le problème résolu dans la mesure où cette résolution survient en temps opportun pour que la vente de billets puisse avoir lieu selon les paramètres mentionnés ci-dessus.

Dans les cas où la vente de billets ne peut reprendre en temps opportun, si la Fondation Impact de Montréal est en mesure de vérifier que tous les billets achetés avant la suspension des ventes de billets ont bien été traités, le tirage au sort aura lieu et un gagnant sera annoncé. Si la Fondation Impact de Montréal n'est pas en mesure de vérifier que tous les billets achetés avant la suspension de la vente ont été traités correctement, le tirage au sort sera reporté à l'heure qui sera indiquée sur le site web de



la Fondation (fondation.impactmontreal.com) ainsi que sur les réseaux sociaux du CF Montréal, laquelle pourra être modifiée au besoin jusqu'à ce que la Fondation Impact de Montréal soit en mesure de faire cette vérification. Si un tirage au sort a été reporté, la Fondation Impact de Montréal annoncera le gagnant dès que possible et affichera le numéro gagnant comme indiqué ci-dessus.

- La Fondation Impact de Montréal, Free 2 Play, le Stade Saputo, et tout commanditaire et partenaire de ce programme de moitié-moitié administrent de bonne foi et dans l'intérêt supérieur de la Fondation. Aucun partenaire (ni employé ou représentant à l'une quelconque) n'est passible d'une peine en tout temps d'aucune erreur, dysfonctionnement du système ou décisions prises reliés à la gestion du programme.
- Aucun reçu officiel pour fins d'impôt ne sera émis à la suite de l'achat de billets moitié-moitié comme prévu par l'Agence de revenu du Canada.
- Ce programme du moitié-moitié est assujéti à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Toute décision prise par les organisateurs est finale et sans appel.

LIBÉRATION DÉCLARATION PUBLIQUE

- Les personnes gagnantes dégagent de toute responsabilité la Fondation, ses agences de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants de tout dommage qu'ils ou elles pourraient subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.
- En participant à ce tirage moitié-moitié, les personnes gagnantes autorisent les organisateurs et leurs représentants à imprimer, publier ou utiliser leur nom, image, photo, voix, ressemblance, et information biographique pour toute raison, incluant, mais non limité à, des fins publicitaires, et ce, sans contrepartie financière, sauf quand la loi l'interdit.

Pour rejoindre la Fondation Impact de Montréal

Téléphone: 514-328.3668

Courriel: fondation@impactmontreal.com